

Jean-Pierre SUEUR est intervenu au Sénat les 11 et 12 juillet lors du débat sur le projet de loi relatif aux universités présenté par Mme Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Jean-Pierre SUEUR a dit son accord "avec... Jean-Pierre SUEUR est intervenu au Sénat les 11 et 12 juillet lors du débat sur le projet de loi relatif aux universités présenté par Mme Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Jean-Pierre SUEUR a dit son accord "avec le développement de l'autonomie des universités, à condition que cela aille de pair avec un aménagement du territoire juste et équilibré en matière universitaire". Il a ainsi posé la question des moyens : "l'autonomie peut se traduire par une concurrence qui serait préjudiciable aux universités situées dans des régions défavorisées et ayant moins de moyens que les autres".

Il a pris l'exemple de l'université Léonard de Vinci créée à l'initiative du département des Hauts de Seine, "qui dispose par étudiant de moyens sans commune mesure avec celle de l'université de Nanterre, toute proche".

Il a regretté que le projet de loi n'aborde pas la question de la "nécessaire articulation des grandes écoles et des classes préparatoires avec les universités".

Il a présenté des réserves sur la dérive que constituerait "dans le domaine universitaire comme dans d'autres une hyperprésidentialisation des institutions". Il a ainsi contesté le fait qu'un président puisse "recruter des enseignants contractuels pour une durée indéterminée sans l'avis des instances scientifiques nationales et contre l'avis du comité scientifique de l'université qui procède au recrutement". Tout en soulignant certains aspects positifs du texte, il a demandé des modifications sur ce point, affirmant que "ce qui est essentiel dans l'université, c'est le développement et la transmission des savoirs et de la science : c'est cela qui doit clairement présider au recrutement des enseignants".